



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 15 février 2022, à 19 h 02, sous la présidence de Mme Reine Bombo-Allara. Cette séance fut tenue par vidéoconférence et rendue disponible sur la chaîne YouTube de la Ville de Longueuil.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Marc-Antoine Azouz
Rolande Balma
Lysa Bélaïcha
Reine Bombo-Allara
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle
Karl Ferraro

Geneviève Héon
Sylvain Joly
Sylvain Larocque
Jacques Lemire
Carl Lévesque
Affine Lwalalika
Marjolaine Mercier
Jonathan Tabarah

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Véronica Mollica, chef de division, séances et avocate principale
Alexandre Parizeau, directeur général

1. OUVERTURE

CO-220215-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-220215-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Geneviève Héon, appuyée par M. Jonathan Tabarah, d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220215-1.3**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il est tenu une période au cours de laquelle la greffière lit les questions des citoyens reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

Mme Rosa-Lise Verville dépose un document concernant l'adoption du *Règlement CO-2022-1183 constituant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Longueuil*.

CO-220215-1.4**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 10 JANVIER 2022 À 10 H 03 ET DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 18 JANVIER 2022 À 19 H 01**

Il est proposé d'approuver :

1° le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 10 janvier 2022 à 10 h 03 tel que soumis;

2° le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 janvier 2022 à 19 h 01 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220215-1.5**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 20 JANVIER 2022 À 16 H ET DE SA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 31 JANVIER 2022 À 16 H 02, TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 janvier 2022 à 16 h et de sa séance extraordinaire tenue le 31 janvier 2022 à 16 h 02, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION**CO-220215-2.1****ABROGATION DE LA RÉSOLUTION CO-211005-6.14 INTITULÉE AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT CADRE APP-19-021 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DANS LE CADRE DE PROJETS DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION (SD-2021-3313)**

Il est proposé d'abroger la résolution CO-211005-6.14 intitulée *Autorisation d'une dépense au contrat cadre APP-19-021 pour la fourniture de services professionnels d'études géotechniques et de caractérisation*

environnementale dans le cadre de projets des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220215-2.2

CRÉATION DE LA DIRECTION DE LA PARTICIPATION PUBLIQUE (SD-2022-0167)

Il est proposé de créer la Direction de la participation publique et le poste de directeur de la participation publique sous la responsabilité du directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220215-2.3

CONSTITUTION DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT

Il est proposé de constituer le Comité consultatif sur l'environnement, composé de 2 élus et de 7 citoyens, et de définir son mandat général comme suit :

Ce comité consultatif a pour fonctions d'étudier toute question touchant les sujets suivants : Protection de la qualité de l'environnement (eau, air et sols), conservation des milieux naturels et gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220215-2.4

CONSTITUTION DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Il est proposé de constituer le Comité consultatif sur le développement économique, composé de 2 élus et de 7 citoyens, et de définir son mandat général comme suit :

Ce comité consultatif a pour fonctions d'étudier toute question touchant les sujets suivants : Diversification économique sur le territoire de la Ville et mesures pour stimuler et développer l'économie locale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220215-2.5

CONSTITUTION DU CONSEIL INTERCULTUREL

Il est proposé de constituer le Conseil interculturel, composé de 2 élus et de 7 citoyens, et de définir son mandat général comme suit :

Ce conseil a pour fonctions d'étudier toute question touchant les sujets suivants : Relations interculturelles, discrimination et racisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220215-2.6**CONSTITUTION DU CONSEIL JEUNESSE**

Il est proposé de constituer le Conseil jeunesse, composé de 2 élus et de 7 citoyens, et de définir son mandat général comme suit :

Ce conseil a pour fonctions d'étudier toute question touchant le sujet suivant : Dossiers touchant la jeunesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220215-2.7**CONSTITUTION DU CONSEIL DES AÎNÉS**

Il est proposé de constituer le Conseil des aînés, composé de 2 élus et de 7 citoyens, et de définir son mandat général comme suit :

Ce conseil a pour fonctions d'étudier toute question touchant le sujet suivant : Dossiers touchant les personnes âgées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220215-2.8**DÉSIGNATION DE MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT**

Il est proposé de désigner, comme membres du Comité consultatif sur l'environnement, les élues énumérées ci-dessous, jusqu'au terme de leur mandat comme conseillère municipale :

- 1° Mme Marjolaine Mercier
- 2° Mme Lysa Bélaïcha

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220215-2.9**DÉSIGNATION DE MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Il est proposé de désigner, comme membres du Comité consultatif sur le développement économique, les élus énumérés ci-dessous, jusqu'au terme de leur mandat comme conseiller municipal :

- 1° M. Sylvain Joly
- 2° Mme Geneviève Héon

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220215-2.10**DÉSIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL INTERCULTUREL**

Il est proposé de désigner, comme membres du Conseil interculturel, les élues énumérées ci-dessous, jusqu'au terme de leur mandat comme conseillère municipale :

- 1° Mme Rolande Balma
- 2° Mme Affine Lwalalika

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220215-2.11**DÉSIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL JEUNESSE**

Il est proposé de désigner, comme membres du Conseil jeunesse, les élues énumérées ci-dessous, jusqu'au terme de leur mandat comme conseillère municipale :

- 1° Mme Lysa Bélaïcha
- 2° Mme Rolande Balma

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220215-2.12**DÉSIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL DES AÎNÉS**

Il est proposé de désigner, comme membres du Conseil des aînés, les élus énumérés ci-dessous, jusqu'au terme de leur mandat comme conseiller municipal :

- 1° M. Sylvain Joly
- 2° M. Karl Ferraro

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220215-2.13**MANDATS ANNUELS AUX COMMISSIONS DU CONSEIL DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2022**

Il est proposé de recommander au conseil de donner les mandats annuels, décrits aux documents joints à la présente résolution, aux commissions du conseil de la ville suivantes pour l'année 2022 :

- 1° Commission de l'aménagement du territoire et de l'environnement
- 2° Commission de la culture, des communications et du patrimoine
- 3° Commission du développement social et des relations avec les citoyens
- 4° Commission de l'éthique, de la gouvernance et de la démocratie
- 5° Commission des finances, des infrastructures et des ressources humaines

6° Commission de la mobilité et de la circulation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS

CO-220215-3.1

PROCLAMATION DU MOIS DE FÉVRIER MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS (SD-2022-0345)

CONSIDÉRANT que la présence à Longueuil de personnes issues des communautés noires remonte à plus de 300 ans;

CONSIDÉRANT que leur apport à l'histoire de Longueuil est peu connu au sein de la population;

CONSIDÉRANT que la reconnaissance de cet apport concourt à renforcer la capacité d'agir et la fierté des personnes issues des communautés noires;

CONSIDÉRANT que la proclamation d'un mois de l'histoire des Noirs permet de sensibiliser la population à la contribution de ces communautés à l'histoire de Longueuil;

CONSIDÉRANT que cette sensibilisation permet d'encourager la pleine participation de toutes et tous à la société québécoise, de favoriser l'inclusion, l'ouverture au pluralisme et de renforcer le rapprochement interculturel entre toutes les Longueuilloises et tous les Longueuillois;

Il est proposé par Mme Affine Lwalalika, appuyée par M. Jacques Lemire, de proclamer le mois de février Mois de l'histoire des Noirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220215-3.2

APPUI AU PROJET DE RECHERCHE ASSEMBLÉE CITOYENNE DÉLIBÉRATIVE (SD-2022-0363)

CONSIDÉRANT que le taux de participation aux élections municipales a baissé de 44,8 % en 2017 à 38,7 % en 2021 pour le Québec et qu'il est demeuré bas à Longueuil passant de 33,1 % en 2017 à 34 % en 2021;

CONSIDÉRANT que le taux de participation moyen aux élections municipales de 2021 a été de 38 % pour les municipalités de plus de 100 000 habitants et 36,9 % en Montérégie, plaçant Longueuil en deçà des taux québécois et régional;

CONSIDÉRANT qu'en comparaison, les derniers taux de participation aux élections québécoises et fédérales ont été de 66,5 % et de 62,4 %, respectivement;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont les gouvernements de proximité et qu'elles fournissent une grande part des services utilisés quotidiennement par la population;

CONSIDÉRANT qu'une étude de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval, réalisée en partenariat avec Élections Québec sur les motifs de participation électorale au municipal publiée en février 2021, relevait le manque d'études scientifiques traitant des élections municipales;

CONSIDÉRANT que le projet de recherche *Assemblée citoyenne délibérative* vise à favoriser chez les participants une réflexion informée et raisonnable sur la démocratie électorale municipale et à mieux comprendre les raisons pour lesquelles les citoyens adhèrent ou non aux différents fonctionnements de tenue d'un scrutin;

CONSIDÉRANT que le projet est porté par André Blais, Ruth Dassonneville et Patrick Fournier, de l'Université de Montréal, ainsi que Jean-François Daoust, de l'Université d'Édimbourg, et que ceux-ci sont experts en matière d'institutions électorales, de comportements politiques et de délibération citoyenne;

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil a ainsi l'occasion de contribuer à l'avancement des connaissances en matière de participation électorale;

Il est proposé par M. Jacques Lemire, appuyé par Mme Geneviève Héon, d'appuyer le projet de recherche proposé et de mandater le comité exécutif d'évaluer le soutien logistique et communicationnel possible de la Ville au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. FINANCES

CO-220215-4.1

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 25 JANVIER 2022, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2022-0243)

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 25 janvier 2022 préparée par la Direction des finances, au montant de 200 000 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220215-4.2

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À HABITATION ESPOIR POUR LA RÉALISATION DU PROJET IMMOBILIER SITUÉ SUR LE LOT 6 379 118 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2022-0022)

CONSIDÉRANT que les travaux faisant l'objet de la demande sont admissibles au programme d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis;

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec demande que la Ville confirme par résolution qu'elle accordera au projet une aide financière complémentaire;

Il est proposé d'octroyer à Habitation Espoir une aide financière sous forme de versements annuels équivalant au montant perçu en taxes foncières, et

ce, jusqu'à épuisement du montant total de l'aide financière accordée, soit 550 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour la réalisation du projet immobilier situé sur le lot 6 379 118 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220215-4.3

DÉPÔT DE DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS

Il est procédé au dépôt de demandes de remboursement de dépenses de recherche et de soutien :

- 1° de la conseillère Mme Geneviève Héon, datée du 8 février 2022;
- 2° du conseiller M. Jonathan Tabarah, datée du 10 janvier 2022;
- 3° de la conseillère Mme Marjolaine Mercier, datée du 31 janvier 2022;
- 4° de la conseillère Mme Reine Bombo-Allara, datée du 7 février 2022.

5. RESSOURCES HUMAINES

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CO-220215-6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2021 (SD-2022-0120)

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois de novembre 2021 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de l'exercice financier 2021, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

CO-220215-6.2

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-094 POUR LA PRODUCTION, LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'ARBRES, POUR LES ANNÉES 2024 À 2026 (SD-2021-3662)

Il est proposé par M. Jacques Lemire, appuyé par M. Jonathan Tabarah, d'adjuger le contrat APP-21-094 pour la production, la fourniture et la livraison d'arbres, pour les années 2024 à 2026, au plus bas soumissionnaire conforme, Pépinière Dominique Savio ltée, pour un montant estimé à 160 706,30 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220215-6.3**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-130 POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS ET MATIÈRES RECYCLABLES EN PANIERS ET EN BACS DANS LES ESPACES PUBLICS (SD-2022-0044)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-130 pour la collecte des déchets et matières recyclables en paniers et en bacs dans les espaces publics, pour une période prenant fin le 31 décembre 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, Paysagiste Rive-Sud ltée, pour un montant estimé à 710 791,46 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220215-6.4**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-139 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PLANTATION D'ARBRES (SD-2021-3900)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-139 pour l'exécution de travaux de plantation d'arbres, au plus bas soumissionnaire conforme, Terrassement technique Sylvain Labrecque inc., pour un montant estimé à 232 727,02 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220215-6.5**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-155 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES DANS LE PARC DE LA CITÉ (CONTRAT 1) (SD-2022-0064)**

Il est proposé par M. Jacques Lemire, appuyé par M. Jonathan Tabarah, d'adjuger le contrat APP-21-155 pour l'exécution de travaux d'abattage d'arbres dans le parc de la Cité (contrat 1), au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Élagage Prestige inc., pour un montant estimé à 516 755,14 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

M. Jacques Lemire exprime sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-220215-6.6**ADJUDICATION DE LA PARTIE LOCALE DU CONTRAT APP-21-145 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'ARROSAGE DES PLANTS ORNEMENTAUX (OPTION 2) (SD-2022-0055)**

Il est proposé d'adjuger la partie locale du contrat APP-21-145 pour l'exécution de travaux d'entretien et d'arrosage des plants ornementaux (option 2), pour une période prenant fin le 31 décembre 2024, au plus bas soumissionnaire conforme, Paysagiste Rive-Sud ltée, pour un montant estimé à 1 431 186,13 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa

soumission et du devis, conditionnellement à ce que les dépenses découlant de la partie d'agglomération du contrat soient autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220215-6.7

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (SD-2021-3851)

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat pour la fourniture de bornes de recharge pour véhicules électriques, à AddÉnergie technologies inc., pour un montant estimé à 132 221,25 \$, taxes comprises, et selon l'entente intervenue le 4 mai 2021 entre la Ville et Hydro-Québec et selon l'appel de propositions lancé par Hydro-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS

CO-220215-7.1

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE LOCATION À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LES APPARTEMENTS D'ASSIGNY S.E.C., PORTANT SUR L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE TEMPORAIRE DE LA PASSERELLE D'ASSIGNY (SD-2021-3893)

Il est proposé d'approuver l'entente de location à intervenir entre la Ville et Les appartements d'Assigny S.E.C., portant sur l'alimentation électrique temporaire de la passerelle d'Assigny, pour une période débutant lorsque les travaux d'alimentation auront été réalisés et prenant fin le 31 août 2022, avec la possibilité pour la Ville de prolonger pour une période additionnelle de 3 mois, et pour un loyer mensuel de 500 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CO-220215-8.1

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2021-1180 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2019-1071 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA PISCINE OLYMPIA ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2022-0013)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Karl Ferraro :

1° d'adopter le *Règlement CO-2021-1180 modifiant le Règlement CO-2019-1071 ordonnant des travaux de rénovation de la piscine Olympia et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt;*

2° de décréter que le registre visant à demander la tenue d'un scrutin référendaire soit remplacé par la transmission de demandes écrites d'une durée de 15 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220215-8.2

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2022-1183 CONSTITUANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2021-2797)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2022-1183 constituant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

11. AFFAIRES DIVERSES

12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

CO-220215-12.1

ORIENTATIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 17 FÉVRIER 2022

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 février 2022 :

Favorable à l'adoption des résolutions :

- 2.1 à 2.3
- 6.2 à 6.11
- 8.1, 8.3 et 8.12

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE

CO-220215-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CO-220215-13.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 21 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Reine Bombo-Allara

Sophie Deslauriers